

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 juin 2020, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

**1293-2020** *Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 618 800 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques*

La Municipalité a reçu le 17 juillet 2020, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Téléchargez le [procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2020](#) [PDF – 249 ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
ce 22 juillet 2020.



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 22 juillet 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
ce 22 juillet 2020.



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe